Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 067-216702969-20261012-DM_2026_32-DE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Alexandre LORENTZ, Maire de la commune.

Étaient présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, SCHLICHTER PASCAL, HIGI CHRISTIANE, RIVIERE BAPTISTE, GALL ALEXIA, FORESTIER ADRIEN, HUCKERT KATIA, LESPERON DOMINIQUE, HILSEBEIN SARAH, SPANGENBERGER GREGORY, CAGNINA MARC, DIACONU MIHAELA, WURTZ YVES, GROSRENAUD ALAIN, FOEHR SABINE, ESCH JOCELYN

Ont donné pouvoir : COLY MARIE à FORLER BRIGITTE ; HEITZ PATRICIA à HILSEBEIN SARAH

Absent excusé :

Secrétaire de séance : GALL ALEXIA

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 19	Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 17	Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 06 octobre 2026

DELIBERATION N° 32/2026
AJUSTEMENT PROGRAMME VOIRIE EMS 2026

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire explique l'Eurométropole de Strasbourg soumet aujourd'hui à la commune un ajustement de ce programme, portant sur l'opération de renouvellement du réseau d'eau de la rue Principale (RM 63). Le coût de cette opération s'est révélé supérieur à l'estimatif initial, auquel s'ajoutent des frais annexes imprévus, ce qui nécessite un complément de crédits de 60 000 € TTC.

Le détail de cet ajustement est présenté dans le tableau ci-dessous et dans l'annexe transmise par l'Eurométropole de Strasbourg, jointe à la présente délibération :

Opération	Site / tranche	Programme / nature des travaux	Motif de l'ajustement	Montant total prévisionnel de l'opération	Ajustement délibéré EMS (TTC)
2023MIT02 Suite études et travaux	RM 63 – Rue Principale Tranche 3/3 Emprise : 3 264 m²	Eau – Renouvellement Travaux en tranchée ouverte	Coût supérieur à l'estimatif, auquel s'ajoutent des frais annexes imprévus	450 000 €	60 000 €
				TOTAL DE L'AJUSTEMENT	**60 000 €**

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 067-216702969-20261012-DM_2026_32-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-57 ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 36/2025 du 15 décembre 2025 portant avis sur le programme de travaux voirie de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'année 2026 ;

Les compétences communales de voirie ainsi que d'assainissement ont été transférées à l'Eurométropole de Strasbourg.

Conformément à l'article L.5211-57 du CGCT et à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 susvisée, le programme de travaux publics de voirie, plan vélo, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau, assainissement et Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) est soumis à l'avis du conseil municipal et voté par le conseil de l'Eurométropole de Strasbourg.

Par délibération n° 36/2025 du 15 décembre 2025, le conseil municipal a émis un avis favorable sur le programme de travaux de l'espace public 2026 proposé par l'Eurométropole de Strasbourg pour la commune de Mittelhausbergen.

Sur proposition de monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, soit 19 voix POUR, le conseil municipal

Article 1 – EMET un avis favorable sur l'ajustement du programme de travaux de l'espace public 2026 proposé par l'Eurométropole de Strasbourg pour la commune de Mittelhausbergen, tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme
Mittelhausbergen, le 12 octobre 2026
Le Maire, Alexandre LORENTZ